

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 12 mars 2019

## COMMUNIQUÉ

### AVANT-PROJETS DE LOI DU PAYS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

---

#### **Libéraliser l'utilisation des tests rapides d'orientation diagnostique**

**Le gouvernement a examiné deux avant-projets de loi du pays relatifs aux biologistes et laboratoires de biologie médicale, accompagnés de leurs délibérations d'application. Ces textes visent notamment à ouvrir la possibilité à d'autres personnes que les biologistes d'administrer certains tests rapides d'orientation diagnostique (TROD).**

#### **Qu'est-ce que les TROD ?**

Les TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique) sont des tests unitaires dont la lecture est rapide ou immédiate, à l'œil nu. Ces tests sont le plus souvent effectués sur une goutte de sang obtenue par piqûre au bout du doigt.

Il existe des TROD pour le VIH, pour les virus des hépatites B et C, pour les angines mais aussi pour la syphilis. Le résultat est obtenu entre 2 et 30 minutes plus tard selon le type de TROD utilisé. Il est totalement fiable 3 mois après une prise de risque VIH (en cas de positivité, un test de confirmation doit être réalisé en laboratoire).

À ce jour, la réglementation calédonienne indique que les TROD sont obligatoirement réalisés dans un laboratoire d'analyse de biologie médicale. Les délais nécessaires à l'obtention des résultats sont de 24 heures.

#### **Pourquoi ouvrir l'utilisation des TROD à d'autres personnes que les biologistes ?**

- Le dépistage de l'origine des angines par les médecins (virale, bactérienne ou à streptocoques) permettra de limiter la prescription d'antibiotiques et lutter contre le développement des résistances bactériennes. Il sera également plus efficace pour éviter l'apparition de certains RAA (rhumatismes articulaires aigus).
- le dépistage des maladies sexuellement transmissibles (IST), des drogues et TSO (traitement de substitution aux opiacés), notamment dans les centres médico sociaux des provinces, sera accéléré,
- l'utilisation de tests d'alcoolémie pourrait être réalisée sur les lieux de travail.

Au-delà de l'accélération de la procédure de dépistage, l'économie est estimée à environ 137 millions de francs par an pour le Ruamm.